Article de Presse
Lundi 17 Septembre 2018

Humanis lance un deuxième appel à projets en faveur des maladies neurodégénératives et chroniques

Fort d'une première édition, Humanis lance un deuxième appel à projets "Innovation sociales & Maladies neurodégénératives et chroniques" pour soutenir des solutions innovantes qui améliorent la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants.
Les dossiers de candidature sont à adresser avant le 14 octobre 2018. Quatre semaines pour candidater.

En France, une personne sur six est touchée par une maladie neurodégénérative ou chronique comme le cancer, le diabète, la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson, soit 15% des travailleurs français concernés par une maladie chronique évolutive. Et un quart de ces personnes déclarent quitter le monde du travail dans les deux ans suivant le diagnostic. Aussi, 68% des aidants sont des femmes. Et dans près d'un cas sur deux, l'aidant(e) est toujours en activité professionnelle et déclare une maladie chronique du fait de son rôle d'aidant.

Le groupe Humanis concrétise à travers ce 2ème appel à projets son engagement auprès des personnes en difficulté au travers d'une politique d'activités sociales particulièrement dynamique et innovante axée sur des enjeux de société comme la perte d'autonomie, l'aide aux aidants et la prévention en entreprise.

D'une **dotation globale de 200 000€,** cet appel à projets concerne tout organisme (associations, structures d'intérêt général, entreprises mais aussi les start-up sociales) ayant un projet d'intérêt général dans l'une des deux thématiques suivantes : des solutions innovantes qui facilitent le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes malades ou bien des initiatives qui enrichissent la qualité de vie des aidants familiaux et la relation avec leurs proches malades.

Parmi les critères de sélection, le jury d'Humanis sera particulièrement attentif au caractère emblématique et novateur des dispositifs proposés. Les projets devront bénéficier de financements complémentaires et reposer sur un budget clair et détaillé ; répondre à un besoin social peu ou mal satisfait par les dispositifs d'aide et d'accompagnement existant ; impliquer et responsabiliser durablement les bénéficiaires de l'action ; enfin les projets devront être à dimension territoriale et se développer avec un réseau d'acteurs locaux.

En 2018, cinq jurys étudieront les dossiers pour sélectionner les lauréats selon un découpage en cinq grandes régions : Nord (Hauts de France et Grand Est), Est (Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), Sud-ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), Ouest (Pays de la Loire, Bretagne et Normandie) et IDF-Centre (Ile-de-France et Centre-Val de Loire. Pour chaque grande région, le jury composé de représentants du groupe Humanis évaluera les projets reçus et désignera un ou plusieurs lauréats par thématique.

Au total, 10 initiatives au minimum soutenues financièrement. En plus de leur dotation, 2 lauréats "Coup de coeur" recevront chacun un accompagnement stratégique et personnalisé d'une valeur de 5 000 euros par l'association Alter'Actions.*

Pour en savoir plus sur l'appel à projets et postuler en ligne,
appelaprojets.humanis.com

Calendrier

17 septembre 2018 : lancement de l'appel à projets et ouverture des candidatures

14 octobre 2018 : fermeture de l'appel à projets et clôture des candidatures

Décembre 2018 : sélection des projets par les jurys

Janvier 2019 : annonce des lauréats 2018

Chiffres clés de la 1ère édition

- 5 000 visiteurs sur le site
- 270 candidatures
- 34 lauréats
- 5 thématiques : Activité physique - Isolement – Répit hors domicile - Répit à domicile - Emploi
- 5 coups de cœurs